

Réussir une L1 avec dispense d'assiduité

Par **Sarah87**, le **26/09/2014** à **23:11**

Bonjour tous,

Je viens de m'inscrire en L1 dans le cadre d'un parcours un peu particulier.

Je travaille dans un cabinet d'avocats en temps que chargée de communication depuis la fin de mes études en 2011. Séduite par ces premiers pas dans le droit, j'ai finalement décidé cette année de sauter le pas et de reprendre des études.

Comme je continue à travailler à temps plein, je bénéficie d'une dispense d'assiduité pour laquelle je n'ai eu pour l'instant, aucun détails.

Si certains d'entre vous sont où ont été dans mon cas, vos témoignages seraient bienvenus. Si vous avez des lectures à me conseiller pour suivre efficacement le programme dispensé en L1, je suis preneuse aussi ! :)

Merci à tous ceux qui pourront m'aider !

Par **gregor2**, le **27/09/2014** à **00:06**

bonsoir,

à vous d'essayer d'avoir une assiduité 'maximum' si possible a des moments clés et pourquoi pas trouver quelqu'un qui vous transmette les cours au moins dans les grandes lignes (que vous recouperez avec un livre), les thèmes abordés en TD et points importants (certaines problématiques, oppositions de notions, questions intéressantes) et les dates de devoirs à rendre pour que vous puissiez vous entraîner.

Considérant votre statut je vous conseille particulièrement de lire des [s]Annales corrigées[/s], vous verrez ce qu'on attend exactement de vous, vous pourrez alors optimiser votre travail autour de cet objectif.

Paradoxalement les matières principales (droit civil, droit de la famille, droit constitutionnel I et II) devraient être les plus faciles à réviser. Pourquoi ? Elles sont les plus intéressantes (pour commencer) et surtout [s]le programme est très proche dans toutes les facs[/s]. Avec un bon livre vous vous en sortirez. Il faudra le lire, l'apprendre, le re-lire et réfléchir à des problématiques pour confronter les idées contenues dans ce cours (c'est le point le plus

délicat). Le point clé dans les matières principales c'est qu'on vous demandera de la réflexion.

Pour les matières secondaires il faudra vous procurer les cours des professeurs et les apprendre car les partiels porteront dessus. Il y a en général moins de réflexion à tenir dans ces matières en L1 et L2 surtout.

Pour ce qui est des institutions juridictionnelles vous trouverez tout ce dont vous avez besoin sur les sites du gouvernement. Il est important de connaître les différents cheminements possibles d'une affaire et le vocabulaire devant les différentes juridictions.

edit: j'ai supprimé tout ce que je vous disait sur les livres, comme on nous pose tout le temps la question j'en ai fait un sujet à part entière :

<http://www.juristudiant.com/forum/quels-livres-pour-la-l1-t22925.html>

ça m'évitera de répéter la même chose trois fois par mois ;)